

Note de service

| | |
|------------------------|---|
| Destinataires : | Bénéficiaires des paiements de transfert du Fonds pour le développement des compétences (FDC) |
| Expéditrice : | Annette Huton, directrice Direction du soutien à la prestation des programmes |
| Date : | 22 juin 2023 |
| Objet : | Formulaire d'inscription des participants au Fonds pour le développement des compétences |

Je vous écris pour vous fournir des informations sur la collecte des renseignements personnels des participants au Fonds pour le développement des compétences (FDC). Comme indiqué dans l'entente de paiement de transfert (EPT) du FDC, les bénéficiaires **sont tenus** de collecter les renseignements personnels des participants aux projets à service complet au moyen du [formulaire d'inscription des participants](#).

L'article 14 de l'EPT stipule que le bénéficiaire :

« Utilise le formulaire d'inscription des participants au FDC pour collecter les renseignements personnels des participants aux projets à service complet. Ce formulaire est obligatoire pour tous les participants au projets à service complet. »

Les projets à service complet sont les suivants :

« les projets offrant un niveau approfondi d'assistance et comportant de multiples composantes de recrutement, d'apprentissage et de formation. Ces projets sont exécutés sur une longue période (p. ex., entre 6 et 12 mois). Les participants à ces projets peuvent acquérir des compétences dans un ou plusieurs domaines clés et les activités de formation proposées peuvent inclure un apprentissage par l'expérience et des stages. Ces activités pourraient exiger que le bénéficiaire verse une aide financière directe à des individus pour sélectionner, arranger et payer une formation. »

Les projets à service complet comprennent des projets de développement de la main-d'œuvre dans un contexte d'apprentissage et de métiers spécialisés, ainsi que des projets axés sur les employeurs et les organisations.

Comme indiqué à l'annexe « F » de l'entente de paiement de transfert, la province peut également demander des rapports précisés de temps à autre à une ou plusieurs dates spécifiées par la province.

Le ministère reste reconnaissant à tous les partenaires de la prestation de services pour leur engagement et leur capacité d'adaptation en vue de répondre aux besoins des Ontariennes et Ontariens en matière d'emploi et de formation.

Cordialement,

Annette Huton
Directrice

c. c. Charles Bongomin, directeur régional, région du centre-ouest
Laura Loveridge, directrice régionale, région du centre-est
Heather Cross, directrice régionale, région de l'ouest
Nicole Pereira, directrice régionale intérimaire, région du nord
Jennifer Galloway, directrice régionale intérimaire, région de l'est